

*Banques—Loi*

Notre régime fiscal encourage les groupements de sociétés parce qu'il permet à toutes les grandes sociétés de déduire l'intérêt sur les emprunts que leur consentent les banques afin de financer les prises de contrôle. Je comprends mal pourquoi ces institutions financières, qui ont avec les Canadiens des relations de confiance, ne devraient pas se soumettre à un examen plus approfondi en ce qui concerne les conflits d'intérêts et les groupements de sociétés. Je sais que mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly) parlera de ces questions et de la protection du consommateur lorsqu'il interviendra dans le débat un peu plus tard.

Le ministre a répété qu'il fallait accroître la concurrence au Canada, d'où la nécessité d'accueillir des banques étrangères. Il faut reconnaître que le gouvernement a réduit leur pourcentage de 15 à 8 p. 100, mais notre parti demeure opposé en principe à l'idée que le système bancaire, élément crucial de l'économie canadienne, s'ouvre aux banques étrangères et se fasse l'instrument de la pénétration étrangère dans le pays.

Je trouve ironique qu'un gouvernement qui parle en termes si grandiloquents de l'autonomie de l'économie canadienne et de la concurrence au sein de notre système financier, vienne nous dire que les banques étrangères sont les seules institutions qui puissent réellement concurrencer nos banques canadiennes, et qu'il faut donc leur permettre de s'installer chez nous plutôt que d'inciter ou d'aider les Caisses populaires, les coopératives de crédit et les sociétés de fiducie à s'engager dans les activités bancaires.

Cette décision réduirait à mon avis le contrôle que le gouvernement exerce sur les sorties de capitaux à un moment où de tels mouvements de capitaux ne servent pas les meilleurs intérêts du pays. En autorisant tant de banques étrangères à venir s'installer chez nous, le ministre limiterait la possibilité qu'il a de contrôler la politique économique du pays. Mais lorsque nous avons, comme c'est le cas, un ministre des Finances qui ne voit pas de toute façon comment il pourrait contrôler la situation, ce n'est peut-être pas une si mauvaise chose. Quand nous aurons un ministre néo-démocrate des finances, ce sera à coup sûr un inconvénient d'avoir chez nous 50 ou 60 banques étrangères qui pourront être assujetties aux lois de gouvernements étrangers, et particulièrement les banques américaines.

Je suis parvenu à tirer le ministre de sa torpeur et j'en suis heureux. Je pense que les nouvelles mesures auront tendance à empêcher de plus en plus le ministre d'exercer une surveillance sur certains leviers de commande de notre économie et à entraver de plus en plus la surveillance que le gouvernement exerce sur les mouvements et sur les marchés de capitaux. Je pense qu'il sera plus difficile pour les Canadiens de constituer des banques pour la bonne raison que les sociétés étrangères auront tendance à mettre la main sur les investissements étrangers et sur les opérations commerciales avec l'étranger qui sont les plus lucratifs. La conséquence de cette percée étrangère sur le marché canadien, c'est que les Canadiens désireux de créer une banque ou de se lancer dans des activités bancaires auront bien plus de difficulté à se tailler une place sur le marché. La concurrence diminuera au lieu d'augmenter.

Enfin, je tiens à dire un mot à propos des manœuvres déloyales des banques dans les relations de travail. J'ai signalé au début de mon discours que ces banques venaient nous trouver pour demander notre protection. Elles essaient d'obtenir notre protection et des règlements en leur faveur. Par contre, monsieur l'Orateur, la Commission canadienne des relations de travail a déclaré dans une des décisions qu'elle a rendues dernièrement à propos d'une banque de St. Catharines, et il y en a d'autres, que certaines tentatives de syndicalisation effectuées dans différentes succursales canadiennes avaient révélé que l'employeur, c'est-à-dire la Banque canadienne impériale de commerce, avait lancé une campagne destinée à convaincre les employés de ne pas user des droits que leur confère le Code canadien du travail. D'après la Commission, certaines manœuvres étaient flagrantes et maladroites tandis que d'autres étaient plus compliquées et plus subtiles. On peut comparer ces agissements à ceux auxquels le premier ministre et le ministre des Finances (M. MacEachen) se sont livrés dans d'autres circonstances.

Il n'en demeure pas moins que nos plus grosses institutions financières, qui sont d'ailleurs en même temps nos plus importantes sociétés, se présentent devant le Parlement sous le couvert de la respectabilité et que nous nous inclinons presque tous devant les gérants de banque, qu'elles soient grandes ou petites. Pourtant, le Conseil canadien des relations de travail nous apprend que la Banque canadienne impériale de commerce essaye systématiquement d'enfreindre les droits de citoyens canadiens protégés par des lois adoptées par notre Parlement.

J'estime qu'il s'agit là d'une question tout à fait fondamentale. Pourquoi, en tant que députés, devrions-nous accorder une telle sécurité et un tel statut à nos plus grandes institutions financières alors qu'elles ne sont pas disposées à respecter, et même pour reprendre les termes employés par le Conseil canadien des relations de travail, qu'elles cherchent systématiquement à violer les droits accordés aux Canadiens par le Parlement? Je dois avouer que c'est quelque chose qui m'échappe ainsi d'ailleurs qu'aux députés de mon parti. Nous ne sommes pas disposés à accorder aux banques la sécurité qu'elles réclament pour elles-mêmes tant que leurs employés ne jouiront pas de cette même sécurité.

Je voudrais conclure en disant aux deux ministres des Finances qui se trouvent ce soir dans cette enceinte que nous espérons assister à un débat à la fois long, animé et fructueux. Nous nous rendons compte que cette question est à l'étude sous une forme ou une autre depuis bien longtemps. Nous sommes également convaincus qu'il ne serait nullement dans l'intérêt des Canadiens d'adopter rapidement le bill ou, s'il faut en croire les bruits qui circulent à la Chambre, d'empêcher le comité d'inviter des témoins à comparaître ou même de limiter l'étude du bill au comité plénier, c'est-à-dire de ne pas le renvoyer au comité des finances. Nous signifions au ministre notre intention d'insister au comité pour que l'on invite des témoins lorsqu'on examinera des questions critiques comme la concentration des entreprises, le pouvoir du marché, la concurrence et la protection du consommateur.